Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : _____%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : _____%**

☒ **Non**

☐ Il **a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, même s'il n'avait pas d'objectif d'investissement durable, il contenait _____ **%** d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de ta taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ Il a promu des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Gérant estime le Compartiment a atteint ses caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période de déclaration. Cette constatation est appuyée par les mesures d'évaluation positives du portefeuille, telles que présentées à la section suivante dédiée à la performance des principaux indicateurs de durabilité, ainsi que par les progrès réalisés en matière de réduction du nombre de sociétés incluses dans la Focus List qui ne publient pas leurs émissions et en matière d'augmentation du nombre de sociétés de cette liste qui adhèrent à l'initiative Science Based Targets et/ou qui ont pris un engagement envers le « net-zéro » d'ici 2040.

- ***Quelle était la performance des indicateurs de durabilité ?***

Le Gérant utilise de multiples sources de données pour analyser le contexte industriel, social et environnemental plus large dans lequel opèrent les sociétés en portefeuille. Le processus d'investissement repose principalement sur le cadre de Qualité de l'activité et de la direction du Gérant, qui consiste notamment à évaluer les facteurs de durabilité essentiels pour la société et le secteur en question. Notamment :

- émissions de gaz à effet de serre,
- biodiversité,
- rejets dans l'eau,
- déforestation,
- gestion des déchets,
- questions sociales et liées aux employés,
- droits humains,
- mixité au sein des organes de gouvernance,
- lutte contre la corruption et la fraude.

Le Gérant saisit diverses mesures d'évaluation environnementales, sociales et de gouvernance au niveau du Fonds, notamment l'empreinte carbone, les déchets, la note de développement du capital humain et la durée moyenne du mandat des membres du conseil d'administration. Le cas échéant, le Gérant compare également ces mesures avec l'ensemble du marché, notamment avec l'univers de l'indice MSCI World.

Le tableau suivant présente les mesures d'évaluation environnementales identifiées par le Gérant pour le Compartiment, par rapport à l'indice MSCI World, au 30 septembre 2022 :

Facteur	Compartiment	Comparaison indice de performance*
Empreinte carbone – (tonnes) équivalent CO_2 par mio d'USD de chiffre d'affaires	56	233
Emissions de gaz à effet de serre – Coût imputé (% du chiffre d'affaires)	0,5%	1,3%
Eau et utilisation des ressources – Coût imputé (% du chiffre d'affaires)	0,4%	1,5%
Déchets et pollution – Coût imputé (% du chiffre d'affaires)	0,4%	0,9%
Pourcentage de déclaration de l'intensité carbone moyenne pondérée (scope 1)	83%	77%
Pourcentage de sociétés adhérant à l'initiative Science Based Targets	55%	40%

* MSCI World TR ND

De plus, le Gérant s'est engagé, pour le Compartiment, à ne pas investir sciemment dans des sociétés qui génèrent une part importante (définie en général comme supérieure à 15%) de leur chiffre d'affaires de la fabrication, la vente et la distribution :

- de produits du tabac, sachant que l'utilisation finale de tels produits est connue pour nuire à la santé,
- d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel.

Il a respecté cet engagement durant la période de déclaration.

- ***et par rapport aux périodes précédentes ?***

N/A – Il s'agit de la première période.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable contribuait-il à ces objectifs ?***

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Durant la période de déclaration, les divers facteurs de durabilité pris en considération par le Gérant, comme susmentionné, se sont recoupés avec les éléments clés couverts par les principaux indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité établis par le SFDR. Toutefois, le Gérant n'a pas pris en considération de manière distincte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le cadre de son processus d'investissement.

Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste inclut les investissements représentant la plus grande partie des investissements du produit financier pendant la période de référence, à savoir à fin septembre 2022.

Principaux investments	Secteur	% de l'actif	Pays
Amazon.com, Inc.	Consommation non essentielle	6.08	États-Unis
Charles Schwab Corp.	Finance	4.84	États-Unis
Microsoft Corporation	Technologies de l'information	4.23	États-Unis
Henry Schein Inc.	Santé	3.93	États-Unis
Trane Technologies plc	Industrie	3.86	États-Unis
Equifax Inc.	Industrie	3.83	États-Unis
Becton, Dickinson and Co.	Santé	3.39	États-Unis
Analog Devices, Inc.	Technologies de l'information	3.22	États-Unis
Jones Lang Lasalle Inc.	Immobilier	3.17	États-Unis
Vestas Wind Systems A/S	Industrie	2.98	Danemark
Baxter International Inc.	Santé	2.97	États-Unis
Gartner, Inc.	Technologies de l'information	2.87	États-Unis
Mercadolibre, Inc.	Consommation non essentielle	2.63	Argentine
Mastercard Inc	Technologies de l'information	2.62	États-Unis
Applied Materials, Inc.	Technologies de l'information	2.55	États-Unis

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

- ***Quelle était l'allocation d'actifs ?***

Au 30 septembre 2022 :

98% des actifs du Compartiment étaient investis dans des investissements #1 Alignés sur les caractéristiques E/S
2% des actifs du Compartiment étaient investis dans #2 Autres

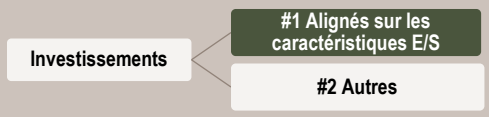

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant actuellement des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, qui sont pertinents pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2022/852.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements étaient-ils réalisés ?***

Au 30 septembre 2022, les investissements du Compartiment étaient dans les secteurs économiques suivants :

Matériaux	1.48%
Industrie	22.64%
Consommation non essentielle	16.44%
Consommation de base	0.37%
Santé	18.40%
Finance	4.84%
Technologies de l'information	27.41%
Services de communication	1.32%
Immobilier	4.96%
Liquidités et Moyens proches des liquidités	2.13%

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

- ***Quelle était la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?***

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

- ***Quel était le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A – Le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les « Autres » investissements du Compartiment incluent les Liquidités et Moyens proches des liquidités et les produits dérivés.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?

Le Gérant mène des programmes d'engagement en se concentrant particulièrement sur le changement climatique, la déforestation, ainsi que les questions de diversité, d'égalité et d'inclusion.

Dans le cadre de son programme d'engagement en matière de changement climatique, le Gérant vise à dialoguer avec les sociétés afin qu'elles établissent des objectifs de réduction des émissions alignés sur l'Accord de Paris, par le biais de l'initiative Science Based Targets, qu'elles préparent des rapports alignés sur les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) et qu'elles s'engagent en faveur du « net-zéro ».

Durant la période allant de décembre 2021 à septembre 2022, le Gérant a constaté avec satisfaction que le nombre de sociétés incluses dans sa Focus List qui ne déclarent pas leurs émissions avait diminué de 14% à 12% et que le nombre de sociétés adhérant à l'initiative Science Based Targets et/ou s'étant engagées en faveur du « net-zéro » d'ici 2040 avait augmenté de 43% à 53%.

En vertu de son cadre d'engagement climatique, le Gérant, durant la période de déclaration, a réussi à dialoguer avec certaines sociétés du portefeuille quant à leurs plans et engagements en matière de déclaration des émissions des scopes 1, 2 et 3 et de définition de leurs premiers objectifs fondés sur la science.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A – Aucun indice de référence n'a été désigné.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large pertinent ?***

  N/A

- ***Quelle était la performance de ce produit financier par rapport aux indicateurs de durabilité, dans le but de déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  N/A

- ***Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  N/A

- ***Quelle était la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  N/A